

**La sécurité de nos activités, notamment celles liées aux soins,
est la préoccupation première et permanente de notre établissement.**

Le développement d'un établissement sûr, inspirant confiance à ses patients, se fonde sur l'expérience tirée, jour après jour, intervention après intervention, des événements pouvant affecter la sécurité des soins, des personnes et des biens.



Ensemble, tous acteurs dans le signalement

La gestion des risques notamment avec les Évènements Indésirables (EI) ne peut fonctionner qu'avec une adhésion collective du dispositif. Chaque professionnel qui constate ou a connaissance de la survenue d'un EI, le signale dans les plus brefs délais sur le logiciel de déclaration (ENNOV).

Management

Les équipes d'encadrement assurent la promotion du signalement des événements indésirables et incitent le personnel à signaler, en le guidant autant que de besoin dans l'utilisation du logiciel ENNOV. Ils s'engagent à faciliter la participation des professionnels aux REX (Retour d'Expérience).

Garant de la sécurité

La démarche de signalement des EI est source d'expérience. Elle participe à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients /résidents, en apportant des mesures préventives et/ou correctives.

Expertise

L'analyse collective des EI est réalisée en collaboration avec les personnes disposant d'expertise dans le domaine en matière d'écoute, d'utilisation des outils et de recherche des causes. L'évaluation des actions menées fait partie intégrante du dispositif.

C. ROBERT
Directeur

CHARTE / RISQ / EI / 001

Dr L. BAUDIN
Présidente CME

Dr T. DELALANDE
Coordonnateur
gestion des risques

B. BATY
Directeur des Soins
et de la Qualité

E. MOREAU
Directeur des
Ressources humaines

Tous les événements indésirables signalés ne trouvent pas leur solution immédiatement, mais tous sont pris en compte.

Novembre 2025

Objectivité

Le signalement repose sur des faits. Il ne s'agit pas de mettre en cause des personnes en tant qu'auteurs de faits, ni d'interpréter les faits ou encore de leur donner une traduction médico-légale en termes de responsabilités.

Confiance / Culture juste

L'établissement s'engage à ne pas entreprendre d'action disciplinaire à l'encontre d'un agent impliqué dans la survenue d'un incident, d'un dysfonctionnement ou d'une erreur signalée spontanément et sans délai. Ce principe ne peut s'appliquer en cas de non-respect délibéré ou répété des règles et des organisations.

Amélioration continue

Les actions d'amélioration sont identifiées collectivement avec les professionnels impliqués dans l'événement.

L'objectif n'est pas de trouver des responsabilités, mais d'analyser les causes des événements et dégager des recommandations pour éviter la survenue d'un nouvel événement.